#### 1<sup>er</sup> Colloque international Lundi 9 février 2015



Réseau francophone des agences qualité pour l'enseignement supérieur

# European Standards & Guidelines (ESG) version 2015, quoi de neuf?

Caty Duykaerts
Julien Lecocq



# ESG, historique

#### 2003, conférence de Berlin:

ENQA, EUA, EURASHE et ESIB : « mettre au point une série de références, de procédures et de lignes d'orientation pour la garantie de la qualité qui fassent l'objet d'un consensus, d'explorer les moyens d'assurer un système adéquat d'examen par les pairs pour la garantie de la qualité et/ou pour les agences ou organismes chargés de l'accréditation [...] »

#### 2005, conférence de Bergen:

adoption des ESG et du cadre européen des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur 2011, publication des résultats du projet MAP-ESG



# ESG et le processus de révision (1)

### MAP-ESG: retours positifs mais ... (2011)

- succès significatif du Processus de Bologne : cadre partagé de l'assurance qualité
- impact sur le développement des procédures qualité aux niveaux institutionnels et nationaux
- Développement d'une Culture qualité et transparence
   Cependant....
- Contenu pourrait être plus clair, et étendre sa portée
- Appropriation disparate selon les pays et selon les acteurs interrogés
- EQA => IQA



# ESG et le processus de révision (2)

Communiqué ministériel de Bucarest, avril 2012

"We will revise the ESG to improve their clarity, applicability and usefulness, including their scope."

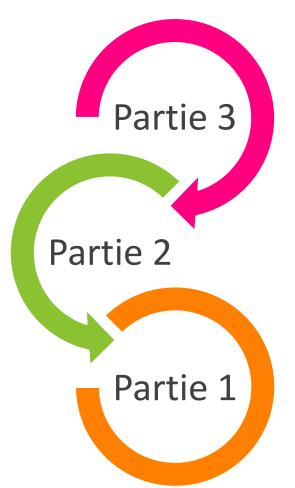
De novembre 2013 au printemps 2015 :

- 7 partenaires (vs 4 en 2005)
- vaste processus de consultation
- nombreux débats à travers toute l'Europe et tout type de parties prenantes

adoption prévue à Erevan (14/15 mai 2015)



# ESG v2.0, les mêmes principes (1)



• 3 parties interconnectées

<u>partie 1</u> – références pour institutions d'ES (10)

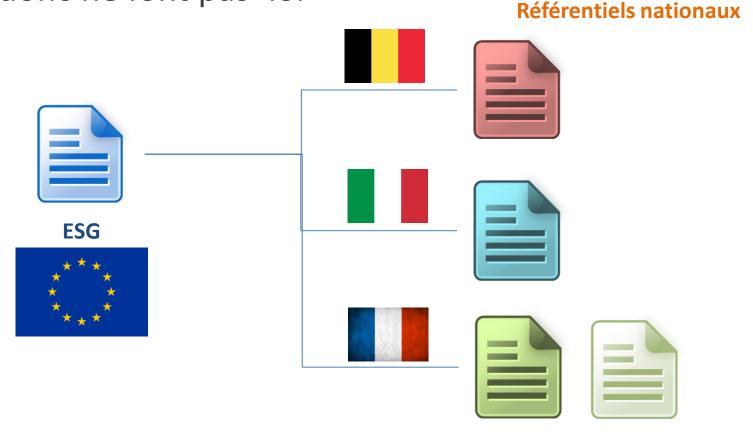
partie 2 – « règles du jeu » (7)

<u>partie 3</u> – références pour les agences (7)

 Couvrir l'assurance qualité dans son ensemble : interne/externe

# ESG v2.0, les mêmes principes (2)

 Garde le même statut : ne sont pas des traités et donc ne font pas 'loi'





# ESG 2.0, les évolutions(1)

## Clarification S vs G

Les "standards" ou références définissent des pratiques reconnues en matière d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur dans l'EEES

Les 'guidelines" ou lignes directrices expliquent pourquoi les références sont importantes et décrivent comment elles pourraient être mises en œuvre, en fonction des contextes.

# ESG 2.0, les évolutions (2)

#### Le texte

- prend en compte les changements récents de l'EEES et s'inscrit dans une perspective évolutive
- renforce leur utilité / adaptabilité (tout type d'établissements / programmes / d'AQ...)
- élargit sa portée

#### ESG, Partie 1 : Assurance Qualité interne des institutions

- 1.1 Politique d'assurance qualité
- 1.2 Elaboration et approbation des programmes
- 1.3 Apprentissage, Enseignement et Evaluation centrés sur l'étudiant
- 1.4 Admission, progression, reconnaissance et certification des étudiants
- 1.5 Personnel enseignant
- 1.6 Ressources pour l'apprentissage et l'accompagnement des étudiants
- 1.7 Gestion de l'information
- 1.8 Information du public
- 1.9 Suivi continu et évaluation périodique des programmes
- 1.10 Assurance qualité externe périodique



## ESG, Partie 1

#### 1.1. politique d'AQ

Les institutions disposent d'une politique d'AQ rendue publique et faisant partie intégrante de leur pilotage stratégique. Les parties prenantes internes développent et mettent en œuvre cette politique par le biais de structures et démarches appropriées, tout en impliquant les parties prenantes externes.

#### 1.2. élaboration et approbation des programmes

Les institutions disposent de processus d'élaboration et d'approbation de leurs programmes. Les programmes sont élaborés de manière à répondre aux objectifs définis, y compris aux acquis d'apprentissage visés. La qualification résultant d'un programme est clairement spécifiée et communiquée; elle correspond au bon niveau du cadre national de qualifications pour l'ES, et, par conséquent, au cadre des qualifications de l'EEES.



# ESG, Partie 1 (suite)

# 1.3. apprentissage, enseignement et évaluation centrés sur l'étudiant

Les institutions garantissent que les programmes sont dispensés d'une manière qui encourage les étudiants à jouer un rôle actif dans le processus d'apprentissage, y compris dans son élaboration, et que l'évaluation des acquis des étudiants reflète cette approche.

# 1.4. admission, progression, reconnaissance et certification des étudiants

Les institutions appliquent de manière rigoureuse des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission, la progression, la reconnaissance et la certification des étudiants.



# ESG, Partie 1 (suite)

#### 1.5 personnel enseignant

Les institutions s'assurent des compétences de leurs enseignants. Elles mettent en œuvre des processus équitables et transparents pour le recrutement et le développement professionnel des enseignants.

# 1.6. ressources pour l'apprentissage et l'accompagnement des étudiants

Les institutions disposent de financements appropriés pour les activités d'apprentissage et d'enseignement, et garantissent la mise à disposition de ressources pour l'apprentissage, adéquates et facilement accessibles, ainsi qu'un accompagnement des étudiants.



## ESG, Partie 1 (suite)

#### 1.7. gestion de l'information

Les établissements s'assurent de collecter, d'analyser et d'utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de leurs programmes et autres activités.

#### 1.8. information au public

Les établissements publient des informations à propos de leurs activités, y compris leurs programmes, dans une forme claire, précise, objective, à jour et facile d'accès.



# ESG, Partie 1 (fin)

# 1.9. suivi continu et évaluation périodique des programmes

Les institutions suivent et évaluent régulièrement leurs programmes afin de s'assurer qu'ils atteignent les objectifs qui leur sont assignés et qu'ils répondent aux besoins des étudiants et de la société. Ces évaluations aboutissent à une amélioration continue des programmes. Toute action planifiée ou entreprise est communiquée à toutes les parties concernées.

#### 1.10. évaluation externe cyclique

Les institutions engagent de manière périodique des processus d'assurance qualité externe conformes aux ESG.



# ESG, partie 2 : Assurance qualité externe

- 2.1 Prise en compte de l'assurance qualité interne
- 2.2 Conception de méthodologies adéquates
- 2.3 Mise en œuvre des démarches
- 2.4 Evaluation par les pairs
- 2.5 Critères relatifs aux résultats
- 2.6 Rapports
- 2.7 Plaintes et recours



# ESG, partie 2

#### 2.1. prise en compte de l'AQ interne

L'AQ externe porte sur l'efficacité des processus d'AQ interne décrits dans la partie 1 des ESG.

#### 2.2. conception de méthodologies adéquates

L'AQ externe est définie et conçue de manière spécifique afin de garantir son adéquation à la réalisation des buts et objectifs visés, tout en respectant les réglementations en vigueur. Les parties prenantes sont impliquées dans sa conception et son amélioration continue.



# ESG, partie 2 (suite)

#### 2.3. mise en oeuvre des processus

Les processus d'AQ externe sont fiables, utiles, prédéfinis, mis en œuvre de manière rigoureuse et publiés. Ils incluent:

- une autoévaluation ou démarche équivalente;
- une évaluation externe comprenant normalement une visite sur site;
- un rapport résultant de l'évaluation externe;
- un suivi rigoureux.

#### 2.4. évaluation par les pairs

L'AQ externe est menée par des groupes d'experts externes incluant un ou plusieurs étudiant(s).



# ESG, partie 2 (suite)

#### 2.5. critères relatifs aux résultats

Tous les résultats ou jugements issus des processus d'AQ externe sont basés sur des critères explicites et publiés qui sont appliqués de manière rigoureuse - que les démarches mènent à une décision formelle ou non.

#### 2.6. rapports

Les rapports complets rédigés par les experts sont publiés. Ils sont clairs, accessibles à la communauté académique, aux partenaires externes et aux autres personnes intéressées. Si l'agence prend une décision formelle sur la base des rapports, cette décision est publiée conjointement avec le rapport.



# ESG, partie 2 (fin)

#### 2.7. plaintes et recours

Les procédures de plaintes et de recours sont clairement définies dans la conception du processus d'AQ externe, et communiquées aux institutions.



## ESG, partie 3 : Agences d'assurance qualité

- 3.1 Activités, politique et démarches d'assurance qualité
- 3.2 Statut officiel
- 3.3 Indépendance
- 3.4 Analyse thématique
- 3.5 Ressources
- 3.6 Assurance qualité interne et attitude professionnelle
- 3.7 Évaluation externe périodique des agences



# ESG, partie 3

#### 3.1. activités, politique et démarches d'AQ

Les agences engagent les activités d'AQ telles que décrites dans la partie 2 des ESG sur une base régulière. Elles ont des buts et objectifs clairs et explicites, intégrés à l'énoncé de leur mission (mission statement) qui est rendu public. Ces buts et objectifs se reflètent dans le travail quotidien de l'agence. Les agences garantissent l'implication des parties prenantes dans leur gouvernance et leur travail.

#### 3.2. statut officiel

Les agences disposent d'une base légale et sont officiellement reconnues comme des agence d'AQ par les autorités publiques compétentes.



# ESG, partie 3 (suite)

#### 3.3. indépendance

Les agences sont indépendantes et agissent de manière autonome. Elles ont la pleine responsabilité de leur fonctionnement et des résultats de leurs activités, sans l'influence de tierces parties

#### 3.4. analyse thématique

Les agences publient régulièrement des rapports décrivant et analysant les résultats généraux issus de leurs activités d'AQ externe.

#### 3.5. ressources

Les agences disposent de ressources adéquates et appropriées, humaines et financières, pour mener à bien leurs activités.



# ESG, partie 3 (fin)

#### 3.6. AQ interne et attitude professionnelle

Les agences disposent de processus d'AQ interne servant à définir, assurer et améliorer la qualité et l'intégrité de leurs activités.

#### 3.7. évaluation externe périodique des agences

Les agences engagent une évaluation externe au moins tous les cinq ans afin de démontrer leur conformité aux ESG



# conclusion

- des défis à relever pour toutes les parties prenantes
- un travail d'appropriation et d'innovation en matière d'assurance qualité
- un travail de communication...

